



AMRF

info : fréquences de ramonage & tarif

RECAB

Au mois de juin 2018, le nouveau « Règlement sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (RECAB) » et une adaptation du tarif de ramonage sont entrés en vigueur.

Quels sont les changements ?

Les changements principaux concernent les fréquences de ramonage et la tarification de celui-ci. Le passage du ramoneur dans votre bâtiment va diminuer à une visite annuelle pour les petites installations. Concernant les installations de chauffage au combustible solide (bûches, pellets, bois déchiqueté, etc.), minimum deux ramonages annuels sont demandés. En contrepartie, et afin de garantir un service de qualité, nous devons investir la formation continue de nos employés et adapter notre travail dans les règles de l'art afin qu'il corresponde à la technique actuelle.

Tarif

Le tarif de ramonage n'a pas changé depuis 6 ans, c'est pour ces raisons que les autorités cantonales ont fait une adaptation de celui-ci.

Au sein de l'association fribourgeoise, nous devons mettre en place un contrôle de qualité, organiser les communications entre les ramoneurs et les clients et gérer les demandes diverses des clients ; ceci a un coût.

Dans les entreprises de ramonage, des formations continues doivent être offertes aux employés, une obligation d'investir afin de répondre aux exigences et à la qualité des ramonages des installations de chauffage modernes, s'adapter aux nouvelles technologies et vous garantir un service de qualité. Nos employés ont eux aussi le droit à une augmentation de salaire, ce qu'ils ont obtenu.

Ce qui change réellement pour vous

Vous ne vous sentez pas forcément responsables de ce qui précède, mais par souci de transparence, nous tenions à vous exposer les impacts sur nos entreprises.

Au final vous vous demandez, à juste titre, ce que cela va vous coûter.

Le tarif augmente, mais les passages diminuent. Ce qui vous donne comme résultat une diminution des charges de chauffage annuelles. Ceci permet une stabilisation du tarif et n'apporte aucun impact financier à votre budget, si ce n'est des économies, ce qui est agréable de nos jours.